

SAINT-MARTORY

infos



Remerciements
Commissions
CCAS
Finances
Cantine
Travaux et achats
Urbanisme
Améliorations
Civisme – Embellissement – Encombrants
Associations
Illuminations et vœux
Le héros
Utile et pratique

Bulletin N°1

REMERCIEMENTS

Après les élections municipales du 09 mars dernier, nous tenons à exprimer nos plus chaleureux remerciements aux électeurs qui nous ont permis d'être tous élus au premier tour, malgré la dispersion importante des suffrages sur une centaine de noms ; mais c'est la rançon de la démocratie et de la possibilité de modifier la liste présentée par une équipe .

Mais, vous avez fait le choix d'une liste homogène qui s'est présentée à vos suffrages sachez que nous y avons été extrêmement sensibles et que nous voyons là un encouragement à oeuvrer pour le bien de notre village et le bien être de ses habitants.

Au delà des péripéties électorales notre volonté affirmée est de travailler pour que tous les saint-martoryennes et les saint-martoryens tirent un bénéfice de notre action, avec l'espoir que toutes et tous s'associent aux projets qu'impulse l'équipe municipale, qui est maintenant l'équipe pour l'ensemble des habitants de Saint-Martory.



EQUIPE MUNICIPALE

> Maire :

LAFUSTE Joseph

> Adjoint(s) :

(par ordre alphabétique)

DAMBRUN Christian (délégation travaux)

DUFFAURT Jacques (délégation associations)

LEMAIRE Nadine (délégation école)

MONGE Cyril (délégation urbanisme)

> Conseillers :

**Blandinières Gilles, Boisnard Nadine, Dedieu Jaqueline, Delort Jean-François,
Mac Sandrine, Mariel Julie, Martin Jacky, Perraguin Hervé, Porta Nadine, Suau Yves**

Commissions Municipales

Commission	Membres	Animateur
COMMUNICATION	Monge C, Lemaire N, Mariel J, Porta N	Monge Cyril
ENVIRONNEMENT ET EMBELLISSEMENT	Martin J, Delort J-F, Lemaire N, Porta N, Suau Y	Martin Jacky
TRAVAUX	Dambrun C, Delort J-F, Martin J, Monge C, Perraguin H	Dambrun Christian
URBANISME ET URBANISATION	Monge C, Blandinières G, Mariel J, Martin J, Suau Y	Monge Cyril
ECOLE	Lemaire N, Boisnard N, Mac S, Monge C	Lemaire Nadine
SPORT, ASSOCIATIONS ET TOURISME	Duffaurt J, Mariel J, Perraguin H, Porta N	Duffaurt Jacques
FINANCES	Monge C, Dambrun C, Dedieu J, Delort J-F	Monge Cyril

Délégués

Organisme	Délégués
SICASMIR titulaires : suppléants :	Lafuste J - Boisnard N Mac S, Suau Y
SDEG	Lafuste J - Suau Y
Eaux de la Barousse titulaires :	Martin J - Duffaurt J
SYGES	Lafuste J, Monge C
Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées	Dedieu J
Syndicat Mixte pour l'étude de l'environnement de la Haute-Garonne	Perraguin H, Porta N
Communauté de communes du canton de St Martory titulaires : suppléants :	Dedieu J, Lafuste J, Lemaire N, Martin J, Monge C, Perraguin H Blandinières G, Porta N

Centre Communal d'Action Sociale

Administration

Le CCAS est administré par un conseil d'administration composé, pour moitié d'élus de la commune et pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

Dispositions générales

Le conseil d'administration est présidé par le maire. En l'absence du président, il est présidé par un vice-président élu en son sein dès sa constitution.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- au maximum huit élus en son sein par le conseil municipal
- au maximum, huit membres nommés par le maire

Le nombre de ces membres est fixé par délibération du conseil municipal.

Les différents membres sont élus ou nommés dans les deux mois qui suivent chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Leur mandat est renouvelable.

Ne peuvent siéger au conseil les fournisseurs de biens ou de services au centre d'action sociale.

Domaine d'interprétation des communes

Le conseil municipal étant habilité à statuer sur toutes les questions d'intérêt public communal, les compétences attribuées au département et à l'état en matière d'action sociale ne font pas obstacle à l'exercice par les communes d'un certain nombre de responsabilités.

Ainsi, incombent principalement à la commune :

- la création éventuelle de prestations d'aide sociale facultatives (ces prestations, qui s'ajoutent aux prestations légales, sont instituées par le conseil municipal et attribuées par arrêté du maire).
- les admissions d'urgence à l'aide sociale prononcées par le maire
- plus généralement, les différentes compétences exercées dans le cadre du CCAS (instruction des dossiers de demande d'admission à l'aide sociale, notamment)

Toute commune peut également, par convention passée avec le département, exercer directement tout ou partie des compétences qui dans le domaine de l'action sociale, sont attribuées à celui-ci. La convention doit préciser l'étendue et les conditions financières de la délégation de compétence, ainsi que des conditions dans lesquelles les services départementaux correspondants sont mis à la disposition de la commune.

Budget et composition du CCAS de Saint-Martory

membres conseil municipal : Lemaire Nadine, Boisnard Nadine, Duffaut Jacques, Martin Jacky

membres : Barthier Jean, Dambrun Marcel, Franc-Soulères Martine, Caujolle Véronique

Le budget voté lors du conseil municipal du 03 Avril 2008 pour le CCAS est de 417,72 euros. Il a été augmenté de 500 euros après délibération du conseil municipal.

Si vous souhaitez apporter votre don à cet organisme, vous pouvez envoyer ou porter à la mairie un chèque libellé à l'ordre du CCAS.

Vous recevrez un reçu qui vous permettra de bénéficier des réductions fiscales en vigueur.

ETAT DES TAUX D'IMPOSITION

	TAUX 2008	TAUX MOYENS COMMUNAUX DE 2007 AU NIVEAU	
	SAINT-MARTORY	DEPARTEMENT	NATIONAL
TAXE D'HABITATION	7,94%	15,41%	14,48%
TAXE FONCIERE	14,65%	20,79%	18,60%
FONCIER NON BATI	65,09%	83,52%	44,43%

BUDGET

Le budget fonctionnement et investissement 2008 ont été voté en équilibre lors du conseil municipal du 3 Avril 2008 :

Fonctionnement	709726,91	
Investissement	506200,20	
Total budget commune	1215927,11	euros

Dans notre programme investissement 2008 se trouve notamment :

	Coût prévu	subventions prévues
le cimetière	40000 TTC	20000 TTC
l'aménagement carrefour Pétrus	81000 TTC	54000 TTC
le giratoire avenue St-Martin Latrille	240000 TTC	180000 TTC

Notre dette est désormais maîtrisée et nous permet d'améliorer notre capacité d'autofinancement.



INFORMATIONS CANTINE MUNICIPALE

Afin de réaliser la mise à jour du listing concernant la cantine, les enfants doivent être inscrits ou réinscrits auprès des services du secrétariat de la Mairie de St Martory, par le biais de la fiche d'inscription donnée à la rentrée .

Pour les enfants qui mangent **REGULIEREMENT** à la cantine, la réservation des repas se fait automatiquement dès leur inscription, pour toute l'année scolaire.

Pour les enfants qui mangent **OCCASIONNELLEMENT**, la réservation des repas doit être impérativement communiquée au secrétariat de la MAIRIE DE ST MARTORY (au 05.61.90.22.24), au plus tard avant le lundi 10 H pour la semaine suivante.

A titre exceptionnel et à l'appui de justificatif ou raison valable, les repas peuvent être réservés la veille avant 9h30 en appelant directement le secrétariat de la MAIRIE DE ST MARTORY du Lundi au Vendredi (répondeur). De même l'annulation des repas peut être acceptée dans les mêmes conditions pour cause de maladie ou d'absence.

En cas de problèmes familiaux réels de dernière minute, contactez « le Panier des Genévriers » au 05.61.90.87.00

REGLEMENT :

La facturation est établie à la fin du mois par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la TRESORERIE 10 avenue des thermes 31260 SALIES DU SALAT.

Depuis le premier janvier le prix du repas que la commune paie à son fournisseur a augmenté de 8 %, augmentation due aux prix des denrées alimentaires qui ont subi des hausses importantes depuis plusieurs mois.

Le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur les familles et la commune prendra en charge intégralement cette hausse jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

De plus, avec la nouvelle organisation du CLAE ; la tranche horaire du midi (entre 12h00 et 13h30) incombe à notre commune. Donc, nous mobilisons une grande majorité de nos employés à ce moment précis afin d'avoir un service correct sans supplément de coût pour les parents. (0.25 cents auparavant inclus dans le prix du repas)

Par conséquent, le tarif pour les parents du « repas cantine » baisse puisque nous prenons à notre charge en totalité la partie « garderie ».

Prix du repas : 3.62 euros

Participation parents au prix du repas : 3.03 euros

Participation mairie au prix du repas : 0.59 euros.

Il est à noter également, pour information, que l'effectif de la cantine ne cesse de croître surtout le mardi et le jeudi jusqu'à 68 enfants.

TRAVAUX ET ACHATS REALISES

Ecole et cantine

- mise en place d'une douche
- remplacement d'une partie des robinets défectueux par des poussoirs afin de limiter le gaspillage d'eau
- sécurisation des soupiraux
- mise en sécurité des produits ménager dans une armoire avec une serrure (Coût 0 euros)
- sécurisation du chemin allant à la cantine avec des garde-corps coût : 1554,51 euros TTC
- achat d'un four plus grand afin de palier à la croissance de l'effectif
Coût : 5337.92 TTC subventionné à hauteur de 60 %
- Vente de l'ancien four à la commune de Saint Médard : 1000 euros

Cimetière

Les travaux de récupération des tombes ont été réalisés, la société ELABOR a récupéré 68 emplacements
Coût : 38 102.56 euros TTC. Une demande de prêt sans intérêt a été formulée auprès du Conseil Général à hauteur de 50 % du coût total.

La vente d'un emplacement au cimetière est de 90 euros le mètre carré.

Désormais, les concessions passent trentenaire, mais rassurez vous à la date anniversaire vous recevrez un courrier afin de savoir si vous voulez continuer à être titulaire ou non de la parcelle sans aucun coût supplémentaire.

Logement de la poste

Rafrâichissement intégral du logement de la poste réalisé par CG Peinture qui sera destiné à la location :

- Peinture, placoplâtre coût : 6440 euros TTC

Loyer prévu mensuel hors charges : 480 euros

Gendarmerie

- Réfection des sols et des plafonds de trois appartements réalisés par l'entreprise BERGES afin d'accueillir de nouveaux gendarmes.

Coût : 10932,41 euros TTC

Place Nationale du Calvaire et de la bascule

- mise aux normes et en sécurité des coffrets électriques sur la place nationale et pour la place du calvaire par l'entreprise Caldeira.
Coût : 2123, 14 euros
- condamnation des anciens « WC au lavoir »
- réparation d'une murette à la place de la Bascule

Mairie

- Achat d'un matériel informatique complet chez Smart Network coût : 1260 euros TTC subventionné à 50%.
- Suite au vol de nos enceintes à la salle des fêtes : achat d'une enceinte amplifiées + un lecteur CD/MP3 (pour remplacer l'ancien qui était défectueux) chez Sunset coût : 1440 euros TTC.

Borne de distribution d'eau :

Une somme de 3600 euros avait été prévue afin d'installer une borne payante pour la distribution d'eau pour les camping-cars.

Après étude, nous avons constaté que le coût de cette eau utilisée par les camping-cars est d'environ 250 euros par an et qu'il faudrait donc une quinzaine d'années pour amortir ce matériel.

De ce fait, nous avons décidé de ne pas faire cet investissement car l'amortissement de celui-ci est très long et que la venue des camping-cars a une répercussion commerciale locale annuelle supérieure à 250 euros.

URBANISME

1 - Réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme

Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2007. Elle s'accompagne d'un renouvellement des formulaires de demandes que les porteurs de projet, professionnels ou particuliers, peuvent se procurer en mairie ou sur le site : www.developpement-durable.gouv.fr.

En quoi consiste cette réforme ? En premier lieu, à regrouper les 16 procédures de permis d'antan. Après la réforme, il ne reste que 3 permis (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et une déclaration préalable. La liste des travaux soumis soit à permis, soit à déclaration, soit dispensés de formalités, est établie de façon précise suivant leur importance, leur nature et la localisation des terrains concernés.

Les délais d'instruction sont désormais garantis : un récépissé est remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie et il indique un délai d'instruction strict. Il précise aussi dans quelles conditions ce délai peut être modifié.

La constitution des dossiers est facilitée : les formulaires de demande de permis ou de déclaration préalable comporte désormais la liste exhaustive des pièces à joindre au dossier et un bordereau de remise de ces pièces. Concernant les certificats d'urbanismes (C.U), les dispositions restent inchangées et il délivre toujours l'information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à un terrain. Cet acte administratif est délivré gratuitement.

2 – Activité de la commission urbanisme.

Il est à noter que le Plan Local d'Urbanisme est applicable depuis le 10 Avril 2008.

Depuis le début de l'année, la commission urbanisme a examiné : **11** permis de construire, **2** concernant des modifications de constructions existantes ou des constructions d'annexes, abris ou garages.

Et **1** permis a été refusé.

Ces permis vont conduire à la réalisation de **30** nouveaux logements sur la commune.

La commission urbanisme a aussi examiné **19** déclarations de travaux, **5** permis de lotir, **2** permis de démolir et **35** certificats d'urbanisme (19 de type A et 16 de type B)

- Le premier (Type A) est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- l'existence de servitudes d'utilité publique (restrictions administratives au droit de propriété),
- la liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné.

Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non.

- Le second (type B) est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

AMELIORATIONS

1 – Evacuation eaux pluviales

Il était indispensable de trouver une solution technique pour canaliser les eaux pluviales vers la Garonne.

Il convient maintenant de mettre en place un habillage esthétique pour conserver l'aspect paysager de la rive.



2 - Les panneaux de la piste cyclable

Les panneaux du parcours cyclable situés à hauteur du bureau de poste gênaient la circulation des piétons.

A la demande de la mairie, les services du conseil général ont déplacés ces panneaux.



CIVISME ET PROPRETE A SAINT-MARTORY

Saint-Martory est un magnifique village, il serait dommage de ne pas le mettre encore plus en valeur qu'il ne l'est déjà. A la demande du conseil municipal, les employés chargés de la voirie font et feront de la propreté de Saint-Martory une priorité. Nous remercions tous les saint-martoryens de veiller personnellement à maintenir l'état de propreté du village.

Faites attention à ne pas jeter vos mégots, papiers, canettes etc...

Pensez également au petit sachet pour les crottes de vos chiens en évitant bien évidemment de leur laisser faire les besoins sur la voie publique ou bien chez le voisin.

En tout cas, propriétaires de chien, si vous laissez Médor faire sa petite crotte quotidienne n'importe où : dans d'autres communes, vous seriez redevables d'une amende pouvant atteindre les 250 euros. Alors, avant d'en arriver là, il serait plus que souhaitable que vous réfléchissiez à vous procurer des petits sachets pour les déjections.



EMBELLISSEMENT

Pour développer l'embellissement de notre village des bacs à fleurs ont été et sont fabriqués par notre spécialiste Jacky Martin. Nous faisons également appel à la citoyenneté de tous pour respecter le travail réalisé et maintenir ces bacs dans leur état de fleurissement.

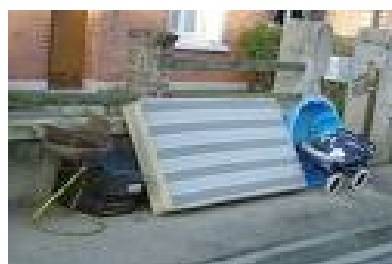
Jacky poursuit l'embellissement de notre commune notamment au niveau de l'arche du Barrerat. Et ce n'est que le début.....



ENCOMBRANTS

Le ramassage annuel des encombrants pour l'ensemble des administrés se fera le premier mardi d'Avril et le premier mardi d'Octobre.

Les inscriptions se font par inscription préalable à la mairie au moins une semaine avant le ramassage.



Rappel : concernant les déchets verts, les personnes âgées seules, ne pouvant se déplacer, ou éprouvant des difficultés certaines, peuvent bénéficier de ce service pendant la période du 15 Mars au 15 Octobre.

ASSOCIATIONS

La commission sport, associations et tourisme demandera aux différentes associations de présenter leurs activités et leurs projets lors de leur assemblée générales, afin de les inclure dans le bulletin.

Les bilans et les budgets seront présentés au conseil municipal qui attribuera les subventions en fonction.

Aussi nous informons les présidents qu'ils peuvent s'ils le souhaitent, faire paraître un article sur un bulletin municipal ; il suffit pour cela de l'envoyer par e-mail à la mairie. (mairie.st.martory@wanadoo.fr)

Pour ce début de mandat, nous tenons à féliciter tout particulièrement trois associations qui ont marqué ce premier semestre.

- Tout d'abord, un grand bravo à l'association dynamique des parents d'élèves qui par une journée ensoleillée a fait déplacer plusieurs centaines de personnes dans notre village lors du vide-grenier.



- Après cette très grande réussite, tout le village était prêt à affronter la déferlante vague jaune du « Zim Boum ». Cette année, comme les années précédentes, le festival s'est déroulé dans une ambiance festive et conviviale.

Félicitations à vous, membres du comité, bénévoles, organisateurs, associations, commerçants, employés communaux et communautaires... Oui, un grand merci à toutes les personnes qui se sont impliquées pour ce quatrième succès qui dépasse les frontières Saint-martoryennes.



BOUQUET FINAL...



RENVERSANT NON ?



NOTRE MAIRE EN CHARMANTE COMPAGNIE !

**NON ! ENCORE UN AN À ATTENDRE, RESTEZ
ENCORE UN PETIT PEU !**



www.zimboumfestival.com

- Un autre événement qui se veut fédérateur sur l'ensemble du canton de Saint-Martory est né en ce mois de juillet : il s'agit de la fusion des trois clubs de football.

En effet, l'Etoile Saint-Martoryenne, le football club du canton de Saint-Martory et l'école de foot du canton de Saint-Martory ont fusionné en un seul club : l'Etoile du Canton de Saint-Martory dont le siège social se trouve à la communauté de communes.

Nous souhaitons à cette nouvelle association autant de belles réussites sportives que de moments conviviaux. Bon vent !



L'EQUIPE FANION



**Les débutants à l'entraînement à St-Martory,
Le samedi après-midi**

LUMIERES ET COULEURS
Pour Noël et le nouvel an
A Saint-Martory

Lors des fêtes de fin d'année, le conseil municipal de Saint-Martory renouvelle son action de décoration du village en remettant en place l'opération « lumières et couleurs pour Noël et le nouvel an à Saint-Martory »

A cette occasion, les commerçants et les habitants de la commune sont invités à illuminer et décorer extérieurement leurs vitrines ou leurs maisons.

L'initiative la plus originale sera récompensée par la municipalité.

Modalités de l'opération :

Les vainqueurs ne doivent pas avoir été récompensés lors des quatre dernières années.

Des membres du conseil municipal sillonneront le village entre le 22 et 31 décembre en soirée. Après délibération, ceux-ci choisiront les plus belles réalisations.

La remise des récompenses aura lieu le vendredi 16 janvier 2009 à la salle des fêtes de Saint-Martory lors de la présentation des vœux de la municipalité.



VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Cher administrés, nous vous informons et nous vous convions pour la traditionnelle présentation de nos vœux et pour le vin d'honneur qui auront lieu le Vendredi 16 janvier 2009 à la salle des fêtes de Saint-Martory à 18 h 30.



Notre Héros de l'ombre est de retour !

Il est décevant que ce courageux personnage ne signe ses déclarations, certes succinctes et dénuées d'originalité au fil des mois, car il nous laisse dans l'incapacité amère de lui rendre un hommage tant mérité.

Car c'est tout à son honneur de quitter, à la nuit tombée, son quotidien afin de remplir sa périlleuse mission avec pour seule arme sa bombe de peinture.

Malgré la disponibilité de l'équipe élue, il a choisi pour lieux d'expression d'abord le portail de notre maire, puis des murs du village (dont celui de l'école), des panneaux d'indications et maintenant le mur de l'Escalère.

La bêtise et le manque de respect étant difficilement punissables, nous tenions à rappeler que la détérioration d'un bien appartenant à autrui, public ou privé, s'apparente à du vandalisme.

L'article 322-1 du nouveau code pénal prévoit pour de tels agissements des sanctions pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 d'euros d'amende.

Au delà du préjudice esthétique subi pour notre village il est fort regrettable que des divergences ne puissent donner lieu à un véritable débat démocratique.

En effet un état de droit comme la France prévoit des biais plus légaux afin que chacun puisse librement s'exprimer.

Au delà du folklore et sans donner plus d'importance à ces gestes stériles, l'ensemble des conseillers municipaux souhaite témoigner son soutien à notre maire.

UTILE ET PRATIQUE

MAIRIE	05-61-90-22-24 FAX 05-61-97-00-65 ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
COMMUNAUTE DE COMMUNES	05-61-90-36-30 FAX 05-61-90-16-65
GENDARMERIE ST MARTORY	05-61-90-23-17
SAMU	15
POMPIER	18
GENDARMERIE	17
ECOLE PRIMAIRE	05-61-90-36-30
ECOLE MATERNELLE	05-61-90-33-80
CLAE	05-61-90-61-77
SALLE DES FETES	05-61-90-52-55
CENTRE MEDICO-SOCIAL	05-61-90-21-56
OFFICE DU TOURISME	05-61-97-40-48
MEDECIN SUAUVY YVES	05-61-90-22-27
INFIRMIERS MONTAURIOL WEIHSS	05-61-90-57-31
INFIRMIERE SALES JOCELYNE	05-61-90-22-38
KINESITHERAPEUTES	05-61-90-33-22
PHARMACIE TARI CAUJOLLE	05-61-90-23-39
AMBULANCES TISSIERES + POMPES FUNEBRES	05-61-90-23-01
MAISON DE RETRAITE LES GENEVRIERS	05-61-90-87-00
ETUDE NOTARIALE	05-61-90-20-40 FAX 05-61-90-32-24
LA POSTE	05-61-90-81-40
CREDIT AGRICOLE	05-61-90-89-15
HOTEL RESTAURANT CHEZ KIKI	05-61-97-23-33
CAFE DE LA PLACE	05-61-90-65-87
BOULANGERIE LE PAIN DE NATTE	05-61-90-22-17
BOUCHERIE JC SANSUC	05-61-90-62-55
PETIT CASINO	05-61-90-22-22
EPICERIE BARROS	05-61-90-21-29
TABAC PRESSE LE GARONNE	05-61-90-20-81
COIFFURE VALERIE	05-61-90-28-52
VIRGIN'COIFF	05-61-90-25-09
COIFFURE MADY	05-61-90-26-70
FLEURS ET CREATIONS	05-61-97-34-09
S-MART NETWORK	05-61-90-41-16
TERRE-IMMO	05-61-90-60-60
JS PNEUS	05-61-98-77-69
CASSAGNE FABRICE	06-15-36-18-70
DAMBRUN ET FILS	05-61-90-25-39
MAZAUD	05-61-90-19-00
GUICHEREAU CARRELAGE	05-61-98-83-92
MOURLAN JEAN FRANCOIS	05-61-90-29-94
GAJAN BERNARD TERRASSEMENT	05-61-90-28-91
FERRE GERARD HORTICULTEUR	05-61-90-20-80
CALDEIRA - MAZEL	06-30-06-03-28
ELECTRICITE / PLOMBERIE	
CG PEINTURE	06-88-40-49-82
PETRENKO DEMENAGEMENT	06-37-47-64-10
ALBICINI PATRICK - Maçonnerie	09-54-87-12-54
ISODOC	05-61-97-11-11
UAC	05-61-90-91-11
PROMODULE INDUSTRIE	05-62-75-19-56

